

I-S-AAR
Suisse grise
au comptant sur le
ARD & Cie
OUER
avril 1919
Rochal-Forrand
ARMEE
mportant café et 10 obam-
prenant étranger
adresser au propriétaire
(Bruxelles). 7101

RÉDACTION**ADMINISTRATION****BUREAU DES ABONNEMENTS**Imprimerie Suisse Catholique
Tribourg (Suisse)**ABONNEMENTS**Suisse : 1 mois 1 franc 1 franc
Belgique : 1 franc 40 — 40 — 1 franc 1 franc
étranger : 4 — 10 — 10 — 2 francsTous les bureaux de poste se chargent de
livrer les titres d'abonnement moyennant
une surtaxe de 20 centimes.
Compte de chaque postal illa 54

S.A.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social**ANNONCES****Publicités****S.T.A. SUISSE DE PUBLICITÉ**

Boulevard

MÉTROPOLE**PRIX DES ANNONCES**

Carton : 1 franc	1 franc	1 franc
Suisse :
étranger :
étranger :

Indré Castelfranco, province de Bolougne, occupe la chaire de littérature latine dans le Séminaire Vaticano.

la Suisse au lendemain de la guerre

Nouvelles du jour

Quelques nuages entre l'Italie et les Alliés.

Le correspondant romain de la Nouvelle Gazette de Zurich, homme très bien informé et chaudement dévoué aux intérêts italiens, demande à ce journal que la joie qui a, de prime abord, régné dans la Péninsule au sujet de la victoire, ait place à un sentiment de malaise, sinon de tristesse. Les Italiens se jugent frustrés des bénéfices qu'ils escomptaient. Ils se préparent à accueillir les dépositions de l'adversaire abusif, mais voici que cet adversaire, en s'affendant, a donné naissance à des Etats nouveaux, qui ne veulent plus du tout être regardés comme des ennemis des Alliés et qui, au contraire, protestent à l'encontre de leur amitié pour l'Entente. A Rome, on croit remarquer que celle-ci ne reste pas insensible à ces déclarations de désaveu ; on s'en aperçoit aux obstacles que l'Italie rencontre dans l'accomplissement des exigences qu'elle formule au nom de ses droits d'allié et de ses intérêts.

Le correspondant de la Suisse de l'Autriche, dont nous parlions hier. On constate avec dépit, dit-il, que l'Italie ne peut obtenir l'assurance de la marine de guerre ci-devant impériale, métamorphosée, par un décret en extremis du gouvernement de Venise, en flotte nationale sud-slave. Et pourtant, si l'Entente voulait...

Autre sujet de plainte : de par le traité d'amnistie, les Alliés ont le droit d'occuper tous les points stratégiques et toutes les voies de communication de l'ancienne Monarchie. De fait, les Français sont à Budapest et à Prague. Le gouvernement italien pensait que les troupes royaumes iraient occuper Lajos et Agros. Elles ont dû s'en abstenir, parce que les Youngo-Slaves ont su intéresser à leur résistance les cabinets de Paris et de Londres. Les Italiens tiennent Fiume ; mais le traité de Londres ne leur reconnaît pas de droit sur ce port. Il sagira de persuader la France et l'Angleterre de l'altribuer à l'Italie. On prévoit que cela n'ira pas tout seul.

Enfin, et surtout, il y a la question de l'indemnité de guerre : l'Italie peut-elle sonner à réclamer aux Croates, aux Serbes, aux Slovènes, aux Tchèques, aux Roumains de l'ancienne Monarchie leur part de la dette de celle-ci ? Cela ne semble guère faisable. Aussi voudrait-on, à Rome, que les empêtres centraux fussent déclarés débiteurs solitaires envers les Alliés, pour que l'Italie pût mettre l'Allemagne à contribution. Mais ce projet n'a pas trouvé jusqu'ici beaucoup d'écho à Londres et à Paris.

Le Corriere della Sera précise ainsi les griefs de l'Italie :

Nous voulons une Europe dans laquelle le développement libre des nations ne soit pas de nouveau menacé. Si ce devait être le cas, nous nous rangerions du côté de ceux qui s'y opposent de façon absolue et par tous les moyens. Tout comme la France, l'Italie doit également être forte pour pouvoir continuer tranquillement le chemin où les intérêts nationaux servent ceux de la civilisation. Tout comme nous nous montrons honnêtes et modérés envers la France, les Français trouveront juste et équitable d'observer aussi, à l'encontre de l'Italie, la même honnêteté et considération. L'allusion que le président Poincaré a faite, dans son discours, à la fibre disposition des peuples, ne peut pas se référer seulement aux peuples jusqu'ici soumis à l'Autriche-Hongrie. Si l'on désire justifié de se garantir contre de nouveaux dangers, fait de l'Angleterre un adversaire de la liberté des mers, si la France opprime ses ambitions jusqu'au Rhin, malgré les populations allemandes, si, en outre, deux puissances affirment un accroissement de territoire dans des contrées contournées, l'Italie a le droit d'exiger de ses voisins que la fibre disposition des peuples ne soit pas limitée exclusivement à la question de l'autonomie. Nous désirons que la justice s'accorde, autant que possible, avec la sécurité. Nous nous efforçons, jusqu'au dernier moment, de ne pas nous créer des ennemis au-delà de l'Adriatique. Les difficultés que rencontre l'Italie à régler les questions orientales devraient servir de leçon pour en finir pour toujours avec cette politique de haine, de manœuvres et de la toute entre voisines. Sans volonté romaine, nous pourrons dire que nos relations avec les Youngo-Slaves qui survivront parce que ces derniers sont trop entourés par les Français et les Anglais. Nos deux partenaires pourront venir à leur tour et à leur matériel qui lui était nécessaire.

On voit que M. Claveille a de bonnes raisons à opposer à ceux qui se plaignent de l'insuffisance des moyens de transport par voie ferroviaire. Son avis n'étaiit pas prévenu contre le travail de libre disposition pourraient être également au Danube, en Islande et ailleurs.

Demain, fête de Noël, la Liberté ne paraîtra pas.

LETTRE DE CONSTANTINOPLE

Nous avons eu, aujourd'hui, la bonne surprise de recevoir une lettre de notre correspondant de Turquie, M. Alessandrini.

M. André Alessandrini, un Grec d'Asie mineure, a été emprisonné au commencement de l'entrée en guerre de la Turquie. Nous avons reçu deux fois, par des voies différentes, la nouvelle qu'il était encore vivant et qu'il ne nous oubliait pas. Et voici que la victoire des Alliés rend à sa plume la liberté, pour recommencer une collaboration lointaine et appréciée dont nous étions fort privés. — Red.

Constantinople, le 3 décembre.

Assurément, les Turcs seront toujours des Turcs. Qu'ils soient jeunes ou vieux, cela ne fait rien à l'affaire. Ce sont des Turcs. Ainsi il y a environ deux mois que la Turquie a signé l'armistice, mettant fin à une guerre dévastatrice de quatre années, et cela n'a rien changé. Ces gens n'oublient et n'apprennent rien, même les plus grands maîtres, les conjonctures les plus graves sont loin de les assaigir.

Cette déclaration, exprimée par la bouche même du maréchal Foch, sur interrogation express du chef de la commission allemande, dit que les Alliés ne reconnaissent pas l'autorité des conseils d'ouvriers et de soldats.

En conformité avec cette décision de principe, les commandants des troupes alliées établissent dans toutes les villes et communautés du territoire allemand occupé les autorités militaires.

L'attitude du haut commandement des Alliés étant telle, il s'ensuit que les journaux qui affectent de dire qu'il n'y a rien de changé en Allemagne et que la révolution n'a été qu'un déguisement destiné à tromper l'étranger, parlent sans savoir ce qu'en pensent les gouvernements et les autorités militaires de l'Entente.

Celle-ci, combattant le bolchévisme en Russie, ne peut vouloir le favoriser en Allemagne. De là, son refus de traiter avec les soviétiques allemands. Les Alliés sont les premiers intéressés à ce que l'ordre revienne à Berlin, à Munich, à Dresde, à Hambourg.

Le jour de l'entrée des flottes alliées à Constantinople fut un jour inoubliable. Toutes les maisons, toutes les boutiques ou magasins ont tenu à pavoyer.

La foule se porta également au-devant des Franco-Anglais. Les manifestations de joie ont atteint un diapason extraordinaire. Cela a suffi pour que la presse trouve proferat ce blasphème de l'âme humaine qu'on aurait dû massacrer davantage, pour épargner ce suprême affront à l'amour-propre national tard. On a publié cela à Constantinople. On n'en fera pas moins à Genève.

Le mouvement national lituanien gagna de plus en plus de terrain en Prusse orientale, malgré l'opposition des autorités allemandes. Le communiqué Wolff, faisant état de 7600 signatures d'habitants demandant à ne pas être séparés de l'Allemagne, ne servit l'œuvre que de fonctionnaires. Le Conseil national lituanien de Prusse orientale a, d'ailleurs, décidé de s'adresser à la Conférence de la paix pour demander le rattachement à l'Etat lituanien des régences de Gumbinnen et de Königsberg.

M. Claveille, ministre des travaux publics en France, en butte à une vive campagne à cause de la crise des transports, se justifie des reproches qu'on lui adresse de tous côtés. Il rappelle que, depuis cinquante-deux mois, l'armée réquisitionne les voies, le personnel, les locomotives, les wagons, et même les rails, puisque, au cours de la guerre, l'administration militaire a fait enlever, en certains endroits, les doubles voies et les voies de garage, afin de faire servir les rails à construire des abris pour les soldats. Malgré tout ce déficit, il a fallu assurer un trafic qui dépassait de 40 % celui du temps de paix. Quand les Américains sont venus, les chemins de fer ont dû transporter leurs deux millions d'hommes et de milliards de tonnes de marchandises de huit vingtaine qui importaient en France. L'ordre militaire est usé, et les Compagnies, qui, avant la guerre, commandaient 675 locomotives et 15.000 wagons par an, n'ont pu, depuis, faire aucune commande.

Un autre danger qu'il ne faut pas négliger c'est que les musulmans commencent à s'armer pour de bon. Au commencement de la guerre, tous les chrétiens en Turquie furent déportés. Actuellement, les armes réfugiées aux chrétiens sont distribuées aux Turcs, qui couvrent ainsi leurs moyens meurtriers. Les missions militaires franco-anglaises en sont averties. Nul doute qu'elles ne prennent les mesures nécessaires pour parer au nouveau danger. Le culte au pouvoir n'est qu'une façade et un frontage. C'est toujours la clique occulée de l'Union et Progrès qui, par ses ramifications, régule la

Turquie. Quoique le comité ait perdu ses chefs, il vit et prospère pour le plus grand malheur des populations chrétiennes. Des mesures radicales s'imposent pour asperger des fondements de cette association néfaste, qui a à son actif plus d'un million de victimes chrétiennes.

A. A.

NOËL

Décembre passe rapide ; hier c'était la Saint-Nicolas et c'est Noël demain.

La neige est tombée, la neige qui est la parure accoutumée de Noël, mais déjà elle s'en est allée. On dirait que, pour fêter le Noël de la paix, Dieu n'a pas voulu que le pauvre souffrir du froid.

Noël est la reine des fêtes ; aucune autre n'a sa douce gaîté, sa joie calme et ce pouvoir de rassembler qui ressemble à la paix. — Pour ceux qui sont loin du foyer, quand Noël arrive, la nostalgie se fait plus forte ; ils éprouvent plus vivement le sentiment de la solitude.

— Noël que de souvenirs, ce nom évoque ! C'est la messe de minuit où, tout petit, on se rend, engourdi par le froid, à moitié endormi, curieux de voir si la nuit où Jésus naquit est semblable aux autres nuits, si, dans le silence, quelque étoile plus belle jette ses scintilllements. Noël, c'est dans l'église chaude et parfumée de sapin et d'encens, des chants qui semblent descendus du ciel ; c'est la crèche où Jésus, entre l'âne et le bœuf, tend ses petits bras au monde.

Et c'est encore l'arbre de Noël, chargé de lumières et de trésors, qu'on regarde d'un œil respectueusement admiratif.

Noël, douce fête des petits et des grands, des pauvres et des riches, fête d'amour et de consolation !

Pendant quatre ans, Noël a été triste : le malheur était sur la terre. Comment se réjouit quand on sentit le danger, quand des hommes, des enfants souffrent et mourront ? Quatre Noëls ont passé, quatre, dont on espérait de chacun qu'il serait le dernier de la guerre.

La Paix est revenue pour fêter Noël.

Quand sonneront les cloches, la joie sera reine, puisque le cauchemar a disparu.

Et paix aux hommes... Et la paix sera permise aux hommes quand chanteront les anges.

Pourtant, chez nous, dans des maisons, il y aura encore de la tristesse. Il en est qui peuvent leurs enfants, leurs fils, morts au service de la patrie, victimes de la maladie sournoise qui a couché tant de soldats sur les lits d'hôpital. Ils pleureront, mais ne désespéreront pas. Ils pleureront, mais auront confiance, et la résignation et la force descendront dans leur cœur, en ce jour où Jésus commence de nouveau point connu le danger de la submersion par les produits étrangers ; aujourd'hui, au contraire, la Suisse, privée de matières premières ou auxiliaires, est obligée de se procurer à des conditions onéreuses, tandis que l'étranger nous offre ses produits manufacturés, à des prix défiant toute concurrence.

Notre industrie, qui a pu se forger durant la guerre, doit veiller maintenant à n'être pas éliminée. Un exemple : l'industrie suisse des automobiles utilise que des matières premières importées, et cette importation ne va pas sans difficultés ; qu'adviendra-t-il des fabricants de cette branche, le jour où l'étranger nous enverra ses autos et ses camions ? Comment nos usines soutiendront-elles la concurrence ?

D'autres industries sont menacées du même péril, sans compter la perspective de voir des Etats étrangers fermer leurs frontières à l'importation des objets de luxe. La Suisse serait tout particulièrement éprouvée par celle-meilleure.

Il faut donc entrevoir une refonte de notre système d'échanges avec l'étranger. Un nouveau tarif douanier devra être établi, et nos traités de commerce devront être révisés.

L'avenir du pays dépend en grande partie de la solution de ces questions. C'est toute l'économie mondiale qui est en travail. Aussi notre mission est-elle infiniment plus délicate que, jusqu'ici. Elle consiste, dans ce travail de refonte totale, non seulement à ne pas perdre la place que nous nous sommes conquises au soleil, mais encore à l'améliorer.

M. Schüthess se demande s'il est à propos, en présence de cette réorganisation économique, d'entreprendre encore et simultanément la révision de notre constitution fédérale.

Le chef du Département de l'économie publique se défend, en posant ces questions, d'être un adversaire de la révision constitutionnelle.

Et puis, il y a d'autres questions qui attendent une solution. M. Schüthess relève les réformes sociales qui se posent et qui ne peuvent être réalisées que si notre économie nationale est forte et prospère ; seule, une industrie puissante est à même de fournir les moyens de relèvement de la classe ouvrière. Une fois notre situation assurée dans le concert économique international, nous nous occuperons de notre maison et nous la rendrons habitable et agréable pour tous. En premier lieu, il faut aborder la question des retraites pour l'invalidité et la vieillesse ; le projet va être soumis aux Chambres.

Toute une série d'autres problèmes, parmi lesquels celui des conditions du travail, peuvent être résolus sans révision constitutionnelle.

M. Schüthess rappelle encore les décrets à portée sociale, pris par le Conseil fédéral, de

par des pleins pouvoirs ; ceux-ci disparaîtront, il

NÉCROLOGIE**Un grand homme catholique**

A Bourg, vient de mourir, à l'âge de 89 ans, Alphonse Vincent Tarozzi, ancien secrétaire pontificale pour les Lettres étrangères. C'était un des plus savants latélistes de notre époque ; le pape Léon XIII l'avait pour cela en haute estime et l'a fait participer à la rédaction de plusieurs encyclopédies importantes. Mgr Tarozzi

importe de reprendre ces décrets et de les maintenir ou même de les améliorer.

En terminant, le chef de notre économie nationale souligne les grandes préoccupations de l'heure présente, notamment en ce qui concerne le charbon et les denrées alimentaires.

La question de la grève générale

(Discours prononcé par M. Muar, au Conseil national)

Le premier devoir de tout gouvernement est d'assurer la sécurité de l'Etat par le maintien de l'ordre. Les événements dont nous sommes les témoins attestent l'impérieuse nécessité de recourir à des mesures énergiques pour sauver notre pays de l'anarchie. Le pupitre présidentiel est encombré par une série de projets de lois, de décrets, par de nombreuses motions et de multiples postulats. A la liste déjà si chargée des tractations, on vient d'ajouter l'étude d'une révision totale de la constitution fédérale.

Avant d'aborder d'examen de ces différentes matières, avant même de procéder à l'étude de la révision de notre charte, il s'impose de la manière la plus urgente de résoudre, sans plus tarder, le grave problème posé par la grève générale. Tolerons-nous que, en Suisse, une fraction du peuple déclare publiquement, par l'intermédiaire de ses représentants aux Chambres fédérales et affirme en fait dans la rue son droit de violer impunément la loi et d'agir en marge de la constitution ? Tous les Suisses qui aiment leur patrie se posent aujourd'hui cette question avec anxiété. Messieurs, le peuple veut savoir quelles sont les sanctions réservées aux auteurs responsables des désordres de novembre dernier ; il veut être renseigné sans plus tarder sur les mesures prises par le Conseil fédéral pour empêcher leur retour.

Le poison qui nous envahit, le mal déjà grave dont souffrent plus particulièrement nos grandes villes suisses a été inoculé à notre peuple par les révolutionnaires et les anarchistes venus d'ailleurs. Je vois dans la grève générale un événement, un accident révélateur d'un état d'esprit inquiétant. Depuis trop longtemps, en Suisse, la police des étrangers est insuffisante. La nonchalance et le manque d'énergie dont ce service a particulièrement souffert pendant la guerre constituent pour notre pays une menace constinuée ; je dis plus : cela a contribué au mal dont nous souffrons.

La Suisse est le nœud des chemins de fer européens, la plaque tournante où les trains viennent s'ajuster vers les différents pays. En outre, depuis 1914, la Suisse fut, en réalité, la seule trouée au travers du formidable barrage de fer et de feu qui coupait l'Europe en deux, de la mer Noire jusqu'à l'Adriatique. Notre pays devait donc fatallement devenir le rendez-vous non pas seulement des espions, mais encore des internationalistes et des anarchistes. J'avais, en avril dernier, attiré tout spécialement l'attention du Conseil fédéral et du Département de police sur cette périlleuse situation. J'ai encore présents à la mémoire les détails de l'affaire Münenberg. J'ai encore la sensation d'une profonde indignation que suscita dans cette salle l'outrécuidante motion Platten tendant à la révocation du décret d'expulsion frappant Münenberg. Avec 60 collègues, j'ai sur le champ demandé au Conseil fédéral l'expulsion immédiate de Münenberg. Par 77 voix contre 19, le Conseil national accepta notre postulat. Comment se fait-il que, huit mois après, au moment où la grève générale éclate, Münenberg est encore en Suisse ? Comment se fait-il que, le 10 novembre, il est en automobile à côté de Platten, qui se rend à Schaffhouse pour haranguer les grévistes ? Je considère comme un devoir d'épargner au Conseil fédéral toutes critiques inutiles, tous reproches acerbes de nature à déminuer son prestige et son autorité. Je sens qu'il faut éviter tout ce qui peut diviser. Je sais que, à cette heure difficile, tous les bons citoyens qui veulent le bien du pays se doivent unir contre les ennemis de la commune patrie. Cependant, dans l'intérêt de la cause que nous défendons, nous avons l'obligation de dire et de souligner certaines vérités qu'on a besoin d'en dire. Nous ne m'en voudrez donc pas si j'affirme que la manière dont le Département de police a traité le cas Münenberg constitue un regrettable manque d'énergie. L'expression peut vous paraître un peu dure ; je dois à la vérité de dire qu'elle ne dépasse point le fond de ma pensée.

Après Münenberg, Guillebeaux est d'origine française. Il arrive à Genève en 1915. Il y habite sans être inquiété jusqu'en 1918 ; si je suis bien renseigné, il s'y trouve du reste encore aujourd'hui. Des son arrivée, il fait de l'espionnage pour l'Allemagne. Bientôt, il entre en relations avec les bolchévistes. Guillebeaux fuit, dès la première heure, un agent actif et dangereux. Il écrit régulièrement dans différents journaux socialistes suisses, rédige la revue *Demain* et publie plusieurs articles dans des journaux révolutionnaires de Pétrograd, en particulier dans la *Pravda*. Les relations qu'il entretient simultanément avec les anarchistes russes et les agents allemands ont dû nécessairement rendre suspect. Une perquisition fut enfin opérée dernièrement chez Guillebeaux. Il serait très intéressant de connaître l'inventaire des pièces saisies au domicile de cet espion bolchéviste. Si je suis bien renseigné, on y a découvert, entre autres, le plan de la république des soviets suisses. La réalisation de ce projet, du probablement à la plume de Lénine lui-même, suppose la révolution chez nous, le renversement du pouvoir, l'annéantissement de toutes nos institutions, c'est-à-dire le chambardement de toute notre organisation politique et sociale. La seule découverte de cette pièce suffit à établir d'une façon péremptoire que Guillebeaux est un personnage dangereux, qu'il a agi contre la sécurité de l'Etat. Pourquoi n'a-t-on pas eu le courage d'arrêter cet anarchiste et de l'expulser sur le champ ?

Un autre cas : Rosenmüller, sujet allemand,

sans papier, est bâti en Suisse, comme d'autres révolutionnaires. Personnage peu intéressant, il s'est bâti chez nous pour s'occuper de journalisme. Il écrit spécialement dans certains journaux français où, à plusieurs reprises, il injurie le peuple allemand. Le Conseil fédéral l'expulse. J'approuve cette décision, en observant toutefois que l'expulsion de Rosenmüller s'imposait d'une façon beaucoup moins urgente que celle de Münenberg et de Guillebeaux. Nous nous réjouissons toutefois pas trop de cette sage mesure, puisque, un mois plus tard, le Conseil fédéral rapportait le décret d'expulsion de Rosenmüller.

Toutes ces hésitations, ces contradictions, constituent une procédure oscillante et pusillanime d'autant plus regrettable que les circonstances actuelles imposent une attitude résolue et une prompte exécution. D'autorité ne sera jamais trop sévère envers ceux qui veulent saper les bases de l'Etat et de la société, encore ceux qui se battent pour le devoir, la discorde et désorganisent notre pays, envers tous ceux qui compromettent l'existence même de la patrie.

Le premier devoir de tout gouvernement est d'assurer la sécurité de l'Etat par le maintien de l'ordre. Les événements dont nous sommes les témoins attestent l'impérieuse nécessité de recourir à des mesures énergiques pour sauver notre pays de l'anarchie. Le pupitre présidentiel est encombré par une série de projets de lois, de décrets, par de nombreuses motions et de multiples postulats. A la liste déjà si chargée des tractations, on vient d'ajouter l'étude d'une révision totale de la constitution fédérale.

(A suivre.)

Le mouvement révolutionnaire

Le châtiment des saboteurs

On nous écrit de Neuchâtel :

Le procès intenté aux auteurs des actes de sabotage commis à Saint-Blaise lors de la grève générale est prévu devant le tribunal militaire territorial II, siègeant au château de Neuchâtel sous la présidence du grand-juge major Thébaud, de Lausanne. Le major Dupraz, de Fribourg, remplace les fonctions d'auditeur.

Quatre prévenus étaient au banc des accusés : les nommés Anderfurth, né en 1883, Bernois ; Artho, né en 1897, Saint-Gallois ; Meyenberger, né en 1898, Thurgovien ; Oller, né en 1887, Solurois, tous les quatre ouvriers dans les usines de meunierie de Saint-Blaise.

Ils étaient prévenus de délit contre la sûreté intérieure de la Confédération : Anderfurth pour avoir, le 12 novembre dernier, induit le mécanicien du train Neuchâtel-Berne à violer son devoir de service et excité des grévistes à arrêter le train ; Artho, pour avoir placé un sabot sur les rails de la gare de Saint-Blaise ; Meyenberger et Oller pour avoir cherché à débâcher Anderfurth et menacé les agents chargés de son arrestation.

Anderfurth reconnaît les faits. Il prétend que l'accid qu'il a commis n'était pas dirigé contre l'autorité, mais contre les « briseurs de grève ». Président du syndicat des métallurgistes et du parti socialiste de Saint-Blaise, il a téléphoné à Berne pour savoir si le train qui allait passer était autorisé (sic) par les grévistes. On lui répond que, et il prétend alors des mesures pour empêcher le train de continuer sa route. Il avoue également avoir résisté à ceux qui l'avaient arrêté, car il ne voulait pas passer en prison « ces jours glorieux pour le prolétariat suisse ». Anderfurth déclare au reste que, pendant la grève, il ne reconnaissait pas d'autre gouvernement que le comité d'Ollon.

Anderfurth reconnaît les faits. Il prétend que l'accid qu'il a commis n'était pas dirigé contre l'autorité, mais contre les « briseurs de grève ». Président du syndicat des métallurgistes et du parti socialiste de Saint-Blaise, il a téléphoné à Berne pour savoir si le train qui allait passer était autorisé (sic) par les grévistes. On lui répond que, et il prétend alors des mesures pour empêcher le train de continuer sa route. Il avoue également avoir résisté à ceux qui l'avaient arrêté, car il ne voulait pas passer en prison « ces jours glorieux pour le prolétariat suisse ». Anderfurth déclare au reste que, pendant la grève, il ne reconnaissait pas d'autre gouvernement que le comité d'Ollon.

Artho avoue avoir placé un sabot de fer sous une des roues de la locomotive. Il était fortement excité au moment où il commis cet acte. Toutefois il n'en exprime aucun regret ; pour lui aussi, l'autorité, c'était de comité d'Ollon.

Oller et Meyenberger nient avoir fait quoi que ce soit pour empêcher l'arrestation d'Anderfurth.

Une quinzaine de témoins ont été entendus, dont M. Rutsch, ingénieur à Berne, qui conduisait la locomotive du train Neuchâtel-Berne et divers citoyens de Saint-Blaise qui, prenant aussi part contre les saboteurs, ont permis au train de se remettre en marche.

Après réquisitoire de l'auditeur et plaidoiries des défenseurs des accusés, le tribunal a rendu son jugement à la fin de l'après-midi.

Anderfurth est condamné à 6 mois d'emprisonnement et à 200 fr. d'amende. Artho à 5 mois d'emprisonnement et à 100 fr. d'amende. Meyenberger à 15 jours d'emprisonnement et à 50 fr. d'amende. Quant à Oller, reconnu innocent, il a été libéré.

La principauté de Liechtenstein

On nous écrit de Berne :

Ces jours-ci, le prince Charles de Lichtenstein, que le prince régnant a désigné comme régent intérimaire dans la principauté, a séjourné à Berne, accompagné du conseiller d'Etat Dr. Beck. Le prince avait pour mission de négocier avec la Suisse des échanges commerciaux ; le Lichtenstein nous offre du bois et du bétail.

Nous avons pu obtenir, à cette occasion, des renseignements sur la situation politique dans le Liechtenstein. Depuis longtemps, le petit peuple de la principauté (8400 habitants) était mécontent de ce que le prince régnant imposait au pays un administrateur qui n'est pas issu du peuple. Le prince s'est décidé à révoquer l'administrateur autrichien et a chargé de l'intérim le prince Charles, son cousin. Le pouvoir exécutif sera confié à un Conseil d'Etat de trois membres, nommé par la Diète, issue elle-même du suffrage universel. Deux conseillers d'Etat sont déjà en charge, MM. Merten et Dr. Beck ; le troisième sera nommé incessamment. Le chef du gouvernement prendra le titre de Landammann. En fait, le Liechtenstein deviendra une petite république démocratique, avec un « prince tout-puissant », qui n'aura que des obligations financières et aucun droit spécial d'ordre gouvernemental.

Il faut croire que ces citoyens sont assez grossièrement rétribués.

La presse française en Alsace

L'Express, de Mulhouse, supprimé depuis le début de la guerre, vient de réapparaître sous son ancien titre et avec un texte entièrement français. La Neue Mülhausen Zeitung cessera de paraître à la fin du mois, et l'imprimerie doit passer à une société française, qui éditera un nouveau journal, L'Alsace, de Belfort, paraîtra désormais à Mulhouse.

L'abbé Wetzel publiera à Colmar un organe français, le Rhin français, en remplacement de son Nouvelliste d'Alsace-Lorraine, supprimé au moment de la guerre.

Confédération

Les bons de cause de la Confédération

On nous écrit de Berne :

Les bons de caisse que la Confédération émet actuellement ont eu un succès satisfaisant. Au soir du 21 décembre, le public en avait souscrit pour 92 millions. La souscription publique sera close le 31 janvier. Il est probable que le produit de l'emprunt dépassera cent millions.

La frontière italienne

La frontière italienne a été rouverte hier matin, lundi.

Inondations et avalanches

Hier lundi, tout le personnel disponible des ateliers et du service de la voie de la ligne du Léman est parti par train spécial pour Goppenstein pour coopérer aux travaux de secours. La circulation entre Brigue et Goppenstein est complètement interrompu. Il tombe constamment de nouvelles avalanches, de sorte que les travaux de déblaiement présentent de grands dangers.

Bex, 23 décembre.

Le torrent des Crosettes a débordé et a inondé l'infirmerie de Bex. Les pompiers ont été alarmés pendant la nuit.

* * *

L'observatoire météorologique de Zurich annonce :

Une violente tempête d'ouest-sud-ouest a fait monter rapidement la température dans toute la région des Préalpes. Le thermomètre marquait lundi matin 7 à 8 degrés au-dessus de zéro, à l'altitude de 1000 mètres. Des pluies sont signalées un peu partout. Les rivières grossissent rapidement et l'on craint des inondations.

FRIBOURG

Conseil d'Etat

Séance du 23 décembre. — Le Conseil autorise les communes de Givisiez et Montbogert et les paroisses de Saint-Antoine et de Lully à lever un impôt, la commune de Villaz-Saint-Pierre à procéder à une vente d'immeubles et celle de Chardon à contracter un emprunt en raison de la position prise par le Pérou.

Un télégramme de Londres assure que la déléguée anglaise à la conférence de la paix ne permettra pas que la question de Tacna et Arica soit portée devant la conférence.

Une dépêche de Lima dit que le ministre des affaires étrangères du Pérou a démenti que des négociations directes aient eu lieu entre le Pérou, le Chili et la Bolivie.

Les bolchévistes et le gouvernement de Berlin

Les journaux socialistes berlinois publient un message radiotélégraphique de l'officier aux ministères Barth et Haase, qui avaient été envoyés à la Russie. L'ancien ambassadeur bolchéviste soutient que, bien qu'il n'ait pas remis les fonds directement à Barth et Haase, ceux-ci connaissaient fort bien l'origine des sommes qu'ils ont reçues.

Joffe déclare en outre que le ministre socialiste Oscar Cohen ne doit plus disposer dorénavant des fonds qu'il a reçus pour organiser la révolution en Allemagne et qui s'élèvent à 1.500.000 marks. D'autre part, déclare l'officier, une somme de 10 millions de roubles a été mise à la disposition du M. Cohen pour mener à bien la révolution. En tout, la Russie a mis à la disposition de l'Allemagne une somme de 24 millions de marks.

M. Ehret est l'un des membres fondateurs de la nouvelle société académique Fryburgia.

Remerciements

On nous écrit :

Le président de la société académique « Gallois » de prêtres et clercs polonais, s'associe aux sociétés « Brathia Pomoc » et « Czetynia » pour remercier cordialement toutes les personnes qui ont bien voulu assister au service funèbre, célébré par les prêtres polonais, le 10 décembre, à l'église des Ursulines, pour les soldats polonais tombés sur les différents champs de bataille, durant cette guerre.

Nous remercions particulièrement M. Savoy, conseiller d'Etat, le R. P. Wildenberg, régent de l'Albertinum, les réverendes Soeurs Ursulines, MM. les professeurs et les sociétés académiques d'étudiants : « Galia », « Columbia », « Léonia », « Leontina » et « Fryburgia », ainsi que M. le professeur de Langen-Wendels et le chœur qu'il dirigeait.

Nous adressons également nos remerciements à la mission polonaise de Berne qui se fit représenter par ses délégués à notre cérémonie.

La sympathie qui nous fut témoignée nous touche profondément, dans ces instants si solennels où les regrets donnés à nos chers morts s'unissent à nos espérances d'avenir.

Souhaits lointains

Un groupe de jeunes Italiens établis à Fribourg avant la guerre nous prient, par carte postale, de transmettre leurs vœux et souhaits de Noël et de nouvel an à leurs amis communautés des bords de la Sarine. La carte, partie de la zone de guerre, est signée de : Arthur Bonomini, Pierre Cappa, Louis Colom, Louis Conco et Alfred Pierro.

Union des travailleuses

Les membres, les travailleuses et particulièrement celles qui n'ont pas de famille en ville peuvent passer la soirée en attendant la messe de minuit au local de l'Union des travailleuses, rue de Morat, 259, dès 8 heures du soir.

Bon généreux

Un anonyme, qui signe D., vient d'adresser un don de cent francs pour la Noël 1918 à l'université de Fribourg. Des remerciements sont adressés à cet ami discret et constant de notre Institut d'études supérieures.

Pour nos soldats

Un membre de la « Sarinia » nous écrit : La quête organisée par la « Sarinia » en faveur du Noël des soldats fribourgeois a produit la belle somme de 1800 francs.

L'initiative de nos étudiants avait reçu les encouragements les plus flatteurs du commandant du 7^e régiment, colonel de Diesbach qui, par lettre, avait remercié les jeunes de leur intention patriotique et généreuse, disant par ailleurs qu'il n'apprécierait pas l'initiative à son résultat matériel, mais au nom mobile qui l'avait dictée. Il assurait les promoteurs de la reconnaissance du régiment tout au moins.

Étendue des lignes parues dans la *Liberté* de samedi (il s'agit d'un communiqué signé de M. le colonel de Diesbach. — Réda.) la «

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

Message d'adieu du roi d'Italie

Paris, 24 décembre.
(Hausse.) — Le roi d'Italie a adressé à M. Poincaré le télégramme suivant :

Paris, 24 décembre.

(Hausse.) — Le roi d'Italie a adressé à M. Poincaré le télégramme suivant :

Les Hongrois de Transylvanie

Kolozsvar, 24 décembre.

(B. C. V.) — Dimanche a eu lieu à Kolozsvar l'assemblée nationale hongroise, avec environ 100,000 participants, bien que le commandant des troupes roumaines d'occupation ait fait tout son possible pour empêcher la réunion.

Pour ce faire, il a interdit des accueillantes à la France et l'Italie, soit en traversant les régions ravagées par la guerre la plus terrible, où tant de valeur française oppose une barrière insurmontable à la pression ennemie jusqu'à ce que la victoire donne une destinée heureuse à ce tenace hérosisme et à ce long martyre.

Le Roi, ayant été informé de ces faits, a ordonné au commandant des troupes roumaines de faire tout son possible pour empêcher la réunion.

Dans son discours d'ouverture, le commissaire du gouvernement, président de l'assemblée, a protesté contre cette attitude et contre la séparation violente de 26 comités de l'organisation nationale hongroise.

Des représentants du parti socialiste roumain ont critiqué la domination des boyards du régime Bratianu.

Après avoir entendu plusieurs discours, l'assemblée a voté à l'unanimité une résolution de protestation et s'est séparée au chant de l'hymne national.

Vieux ukrainiens

Lausanne, 24 décembre.

(Bureau ukrainien) — Le congrès ukrainien des Etats-Unis s'est tenu à Washington, du 14 au 16 décembre. Cinq cents délégués y ont pris part. Des résolutions ont été adoptées, préconisant une ligne des nations libres, demandant une république ukrainienne indépendante, la liquidation du conflit ukraino-polonais par un plénariste, l'intervention des Alliés pour arrêter l'effusion de sang.

Vienne et la Suisse

Vienne, 24 décembre.

(B. C. V.) — Le bourgmestre de Vienne, M. Weiszkirchner, a envoyé à M. Calonder, président de la Confédération suisse, le télégramme suivant :

« Profondément ému de la cordialité avec laquelle les représentants de toutes les nationalités de la Suisse, mais surtout le président de la Confédération, M. Calonder, et M. le conseiller national Jaeger, compatissent aux dures souffrances imposées par la guerre à la population de Vienne, je vous prie, au nom de la Municipalité de Vienne, d'agréer mes plus sincères remerciements.

Puisque les sentiments d'humanité qui ont toujours trouvé dans le noble peuple suisse leur champions les plus convaincus, être bientôt partout victorieux et assurer aux peuples si cruellement éprouvés une existence honorable. »

La conférence des Alliés

Milan, 24 décembre.

On demande de Paris au Consulat de la Sera : Les conversations préliminaires de la conférence interalliée, qui auraient dû commencer le 22 décembre et continuer les jours suivants, à Paris, entre les dirigeants politiques de la France, de l'Angleterre, de l'Amérique et de l'Italie ont été renvoyées par suite de la visite de M. Wilson aux troupes américaines et à Londres.

On espère, d'après l'information de Paris au Consul, que, pendant ce voyage du président dans la capitale anglaise, on pourra fixer d'accord les deux points de vue britannique et américain sur la question de la liberté des mers.

L'Echo de Paris prévoit que la conférence pèlerine, comprenant les représentants des petits Etats, ne pourra se réunir que le 1^{er} février. Mais, dans les meilleures politiques italiennes, on affirme que l'on espère pouvoir convoquer la conférence pour la mi-janvier.

Le retour du roi d'Italie

Rome, 24 décembre.

(Siefini) — Le roi, le prince de Piémont et M. Orlando sont rentrés cet après-midi à Rome.

Turcs et Grecs

Athènes, 24 décembre.

(Agence d'Athènes) — On demande de Constantinople et de Smyrne que l'attitude provocatrice des Turcs envers les Grecs arrive à un point tel que la presse hellénique de ces deux villes implore l'intervention immédiate de la Grèce et des Alliés avant la complète extermination des Grecs asservis.

Des députés grecs ont déclaré récemment à la Chambre ottomane qu'ils verraient avec satisfaction la cession de Constantinople et de Smyrne à la Grèce.

Les Polonais de Prusse

Lausanne, 24 décembre.

(B. C. A.) — Le conseil populaire suprême de l'ancienne Pologne, siègeant à Posen, télégraphie à l'agence polono-allemande à Léman.

Nous avons prié le Conseil populaire siègeant à Paris de demander aux gouvernements de l'Entente la mise en liberté des soldats polonais des armées allemande et austro-hongroise faits prisonniers par les Alliés et qui ne font pas partie de l'armée polonoise en France.

Nous avons chargé également de consulter national de représenter exclusivement, auprès des gouvernements de l'Entente, les intérêts de l'ancienne Pologne prussienne, selon la décision prise à l'unanimité, le 4 décembre, à la Diète réunie à Posen.

Le gouvernement socialiste de Berlin envoie des troupes allemandes en Pologne prussienne et occupe la pays, bien que le calme et l'ordre règnent partout. Les Allemands organisent des pogroms contre les Polonais. A Dantzig, ils ont saisi des magasins et des maisons polonoises, ils ont détruit le bâtiment de la Gare de Dantzig.

Le conseil populaire suprême proteste contre ces révoltes et révoltes.

SUISSE

Les instituteurs thurgoviens

Frauenfeld, 24 décembre.

Le Grand-Conseil a voté la loi sur les traitements des membres du corps enseignant. Le traitement minimum est fixé à 2500 francs, plus le logement et 18 ars de terrain. Il est de 3300 francs pour les maîtres secondaires, plus le logement gratuit.

Le prime d'âge comporte, pour les maîtres primaires et secondaires, 200 francs pour 4 à 6 ans d'enseignement, 400 francs pour 7 à 9 ans, 600 francs pour 10 à 12 ans, 800 francs

pour 13 à 15 ans, et 1000 francs pour plus de 15 ans de fonctions.

L'Etat paie une part des traitements minimaux, variant du tiers aux trois quarts, suivant la situation financière des communes.

Cette loi entraîne pour l'Etat un supplément de dépenses de 700,000 francs.

pour 13 à 15 ans, et 1000 francs pour plus de 15 ans de fonctions.

L'Etat paie une part des traitements minimaux, variant du tiers aux trois quarts, suivant la situation financière des communes.

Cette loi entraîne pour l'Etat un supplément de dépenses de 700,000 francs.

pour 13 à 15 ans, et 1000 francs pour plus de 15 ans de fonctions.

L'Etat paie une part des traitements minimaux, variant du tiers aux trois quarts, suivant la situation financière des communes.

Cette loi entraîne pour l'Etat un supplément de dépenses de 700,000 francs.

pour 13 à 15 ans, et 1000 francs pour plus de 15 ans de fonctions.

L'Etat paie une part des traitements minimaux, variant du tiers aux trois quarts, suivant la situation financière des communes.

Cette loi entraîne pour l'Etat un supplément de dépenses de 700,000 francs.

pour 13 à 15 ans, et 1000 francs pour plus de 15 ans de fonctions.

L'Etat paie une part des traitements minimaux, variant du tiers aux trois quarts, suivant la situation financière des communes.

Cette loi entraîne pour l'Etat un supplément de dépenses de 700,000 francs.

pour 13 à 15 ans, et 1000 francs pour plus de 15 ans de fonctions.

L'Etat paie une part des traitements minimaux, variant du tiers aux trois quarts, suivant la situation financière des communes.

Cette loi entraîne pour l'Etat un supplément de dépenses de 700,000 francs.

pour 13 à 15 ans, et 1000 francs pour plus de 15 ans de fonctions.

L'Etat paie une part des traitements minimaux, variant du tiers aux trois quarts, suivant la situation financière des communes.

Cette loi entraîne pour l'Etat un supplément de dépenses de 700,000 francs.

pour 13 à 15 ans, et 1000 francs pour plus de 15 ans de fonctions.

L'Etat paie une part des traitements minimaux, variant du tiers aux trois quarts, suivant la situation financière des communes.

Cette loi entraîne pour l'Etat un supplément de dépenses de 700,000 francs.

pour 13 à 15 ans, et 1000 francs pour plus de 15 ans de fonctions.

L'Etat paie une part des traitements minimaux, variant du tiers aux trois quarts, suivant la situation financière des communes.

Cette loi entraîne pour l'Etat un supplément de dépenses de 700,000 francs.

pour 13 à 15 ans, et 1000 francs pour plus de 15 ans de fonctions.

L'Etat paie une part des traitements minimaux, variant du tiers aux trois quarts, suivant la situation financière des communes.

Cette loi entraîne pour l'Etat un supplément de dépenses de 700,000 francs.

pour 13 à 15 ans, et 1000 francs pour plus de 15 ans de fonctions.

L'Etat paie une part des traitements minimaux, variant du tiers aux trois quarts, suivant la situation financière des communes.

Cette loi entraîne pour l'Etat un supplément de dépenses de 700,000 francs.

pour 13 à 15 ans, et 1000 francs pour plus de 15 ans de fonctions.

L'Etat paie une part des traitements minimaux, variant du tiers aux trois quarts, suivant la situation financière des communes.

Cette loi entraîne pour l'Etat un supplément de dépenses de 700,000 francs.

pour 13 à 15 ans, et 1000 francs pour plus de 15 ans de fonctions.

L'Etat paie une part des traitements minimaux, variant du tiers aux trois quarts, suivant la situation financière des communes.

Cette loi entraîne pour l'Etat un supplément de dépenses de 700,000 francs.

pour 13 à 15 ans, et 1000 francs pour plus de 15 ans de fonctions.

L'Etat paie une part des traitements minimaux, variant du tiers aux trois quarts, suivant la situation financière des communes.

Cette loi entraîne pour l'Etat un supplément de dépenses de 700,000 francs.

pour 13 à 15 ans, et 1000 francs pour plus de 15 ans de fonctions.

L'Etat paie une part des traitements minimaux, variant du tiers aux trois quarts, suivant la situation financière des communes.

Cette loi entraîne pour l'Etat un supplément de dépenses de 700,000 francs.

pour 13 à 15 ans, et 1000 francs pour plus de 15 ans de fonctions.

L'Etat paie une part des traitements minimaux, variant du tiers aux trois quarts, suivant la situation financière des communes.

Cette loi entraîne pour l'Etat un supplément de dépenses de 700,000 francs.

pour 13 à 15 ans, et 1000 francs pour plus de 15 ans de fonctions.

L'Etat paie une part des traitements minimaux, variant du tiers aux trois quarts, suivant la situation financière des communes.

Cette loi entraîne pour l'Etat un supplément de dépenses de 700,000 francs.

pour 13 à 15 ans, et 1000 francs pour plus de 15 ans de fonctions.

L'Etat paie une part des traitements minimaux, variant du tiers aux trois quarts, suivant la situation financière des communes.

Cette loi entraîne pour l'Etat un supplément de dépenses de 700,000 francs.

pour 13 à 15 ans, et 1000 francs pour plus de 15 ans de fonctions.

L'Etat paie une part des traitements minimaux, variant du tiers aux trois quarts, suivant la situation financière des communes.

Cette loi entraîne pour l'Etat un supplément de dépenses de 700,000 francs.

pour 13 à 15 ans, et 1000 francs pour plus de 15 ans de fonctions.

L'Etat paie une part des traitements minimaux, variant du tiers aux trois quarts, suivant la situation financière des communes.

Cette loi entraîne pour l'Etat un supplément de dépenses de 700,000 francs.

pour 13 à 15 ans, et 1000 francs pour plus de 15 ans de fonctions.

L'Etat paie une part des traitements minimaux, variant du tiers aux trois quarts, suivant la situation financière des communes.

Cette loi entraîne pour l'Etat un supplément de dépenses de 700,000 francs.

pour 13 à 15 ans, et 1000 francs pour plus de 15 ans de fonctions.

L'Etat paie une part des traitements minimaux, variant du tiers aux trois quarts, suivant la situation financière des communes.

Cette loi entraîne pour l'Etat un supplément de dépenses de 700,000 francs.

pour 13 à 15 ans, et 1000 francs pour plus de 15 ans de fonctions.

L'Etat paie une part des traitements minimaux, variant du tiers aux trois quarts, suivant la situation financière des communes.

Cette loi entraîne pour l'Etat un supplément de dépenses de 700,000 francs.

pour 13 à 15 ans, et 1000 francs pour plus de 15 ans de fonctions.

L'Etat paie une part des traitements minimaux, variant du tiers aux trois quarts,

RÉDACTEUR
ADMINISTRATEUR
SURVEAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Cie
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENT

1 anode 3 mois
Suisse Fr. 1.50 —
étranger 4 — 10 —

Tous les bureaux de poste peuvent faire les prix d'abonnement dans une surface de 20 centimètres de côté.

Compte de chèque pour le porteur.

Nouvelles

Les futurs
La cause

L'Italie aura l'armée des élections politiques. commencent à fourbir de cette bataille. De toute la réforme de la loi électrifiée a déjà été réalisée actuel, qui a accordé tous les soldats qui guerre, qu'ils soient illettrés ou non, quelques années. M. Giolitti a déclaré qu'il donnerait en hiver jusqu'à l'âge d'un an aux bonnes

La question du vote des femmes pour le moins futur en Italie. On attend de l'expérience qu'elles voteront.

Un problème plus important du système militaire théorique, tout le monde en pratique, compte en Italiens. Chaque arrondissement électoral, en Italie, ne rapporte. Le défaut essentiel condamne irrémédiablement à un résultat « unanime » et toujours le meilleur, le plus probe, mais le plus riche. Ce ne sont pas elles et les plus capables qui sont les députées.

Les adversaires du système catholiques en partie le corriger par le scrutin directement « plurinominal ». La représentation proportionnelle voter sur un seul nom, seraient dans l'urne une nom, en prenant pour leur dissenement ou collégiale. La conscription élargie, qui vise. Ainsi les élections mesquines querelles de ce serait moins facile ; les les compateraient moins de l'électeur en serait élection nationale en seraient.

Les catholiques italiens énergiquement la nationnelle, en faveur de chefs, M. Meda, aujourné, a rompu déjà

Chambre des députés, ce doit refléter le plus favorable des intérêts du pays.

Le représentation nationale, au vrai sens n'est qu'un leurre. Or, nelle permet d'atteindre

force à école, en Italiennes, qui en exagèrent pratiquement, mais, comme catholiques, ces difficultés seraient surmontées dans la Syrie en particulier.

En 1916, la France a signé un accord attributif de la Syrie et la Palestine et la Mésopotamie, et créant étaient englobés le vilayet de Damas.

La France n'exerce la Syrie que jusqu'au capabili de gérer ses finances. Mais l'Etat arabe de Damas. Or, c'est cela qui justifie l'égard des S de 150,000 kilomètres à des Mahométans viendraient eux-mêmes le vilayet de Beyrouth soit pour 42,000 kilomètres.

Des protestations s'engagent de 1916, et même déclaré que ce que provisoires et que une révision à la con-

Monsieur Louis Wülleret et ses enfants, à Bulle, et les familles aliées, ont du douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Caroline WÜLLERET
née Willard

leur chère épouse, mère et parente, enlevée à leur affection le 22 décembre, après une longue et paisible maladie, dans sa 38^e année, munie des sécours de la religion.

L'enterrement a lieu à Bulle, le mardi, 24 décembre, à 9 heures ½ du matin.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Distribution des cartes de janvier 1919

L'Office communal de ravitaillement de la ville de Fribourg avise la population que les cartes de pain, graisse, fromage et lait pour le mois de janvier 1919 seront déposées dès Jeudi 24 décembre, dans les bureaux de distribution habituels.

On se présentera à ces bureaux, dans l'ordre suivant, avec tous les talons du mois :

Pour les ménages dont les numéros commencent par les lettres :

A, B, C, D, E, F, G, jeudi 26 décembre;

H, I, J, K, L, M, vendredi 27 décembre;

N, O, P, Q, R, S, T, vendredi 28 décembre;

U, V, W, X, Y, Z, vendredi 28 décembre.

Tous les bureaux sont ouverts de 8 heures à midi et de 1/2 heure à 6 heures du soir.

On est tenu de retirer ces cartes jusqu'au 28, car la carte de pain est valable à partir du 29 décembre.

Les retardataires s'exposent à l'enlèvement des coupes des jours écoulés du mois.

Fribourg, le 24 décembre 1918. 7343

Office communal de ravitaillement.

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

Bureau régional

pour les œuvres en faveur du soldat, Neuchâtel!

Nous rappelons à MM. les industriels et commerçants que notre bureau s'occupant de placement des soldats sans travail, nous les prions instamment de s'adresser à nous pour toutes leurs demandes de personnes.

Les soldats se trouvant dans la gêne peuvent également faire parvenir leurs demandes, soit de placement, ou de secours ; leur sera toujours accordé satisfaction dans la mesure du possible. 7335

CADEAUX pour les fêtes

Dîners complets
Services à café
Services à thé
Couverts de table arg.
Articles en nickel

„AU DOCK“

Boîte à thé & Cie
Porcelaines, Verrières
FRIBOURG
— Rue de Romont, 20 —

Fromage de Gruyère

EXPÉDITION DANS TOUTE LA SUISSE depuis 2 kg.

Gras, 1 ^{re} qual., salé à point	le kg. Fr. 4.20
1 ^{me} qual., salé à point	4.10
gras	3.80
gras	3.50
1/4 gras	3.40

Jointez les cartes de fromage à la commande.

Max. GUENNET, fromages,
Grand'Rue, 43, BULLE.

Les véritables PASTILLES MOUSSE D'ISLANDE

guérissent radicalement tous
Rhumes, toux, enrhumes et bronchites
sont spécialement recommandées
pendant l'épidémie de GRIPPE

En vente chez MM. Boeschung, rue des Bouchères; Leyen, pharmacien; Eigenmann-Chatton, denrées coloniales; Bourgknecht & Godfroid, pharmaciens; Guidi-Richard, rue de Lausanne; Falder-Neuhäusler, Neuveville; Mme Brülhart, rue de la Samaritaine.

Louis BINZ, confiseur
Stalden, 133. Téléphone 4.63.

Vente de bétail

Lundi 20 décembre prochain, dès 1 h. de l'après-midi, Auguste le Baptiste GENOUD, en Prantey, rière, Châtel-Saint-Denis, exposera aux enchères publiques, devant son domicile, tout son bétail consistant en 8 mères-vaches, prises au veau ou fraîches vêlées, 3 génisses de 2 ans, 4 génisses d'un an, 3 veaux pour l'élevage, une vieille jument et un poulailler de 8 mois. Bétail de montagne et de choix. Termé pour le paiement. 7344

Châtel-Saint-Denis, le 20 décembre 1918.

Par ordre : Aug. Chaperon, huissier.

Gérance d'immeubles
Entretien de locations
Banque E. ULDRY & Cie
Fribourg



Horlogerie - Bijouterie - Orfèvrerie

Paul MEYER, Fribourg

Avenue de la Gare

recommande pour cadeaux de fête :

MONTRES-BRACELETS

Montres de précision : « Longines », « Omega », « Zenith »

JOAILLERIE

Couverts & Services de table

en argent et en argenté

CHAMPAGNE

MAISON SUISSE fondée en 1829



Agents à Fribourg :
Les fils de G. VICARINO

MAULER & CIE
Au Prieuré St-Pierre
MOTIERS-TRAVERS

ON DEMANDE

pour Noël ou pour temps à convenir une

SERVANTE

de confiance, chez H. Baudet, Matrat.

Femme de chambre

ON DEMANDE pour tout de suite, dans un ménage soligé : une femme de chambre connaissant son service à fond ; entrée tout de suite.

S'adresser à Publicis S.

A. Bule (Fribourg) tél. 7343

Jointez les cartes de fromage à la commande.

Max. GUENNET, fromages,

Grand'Rue, 43, BULLE.

ON DEMANDE

une JEUNE FILLE

pour aider au ménage.

S'adresser au Bureau de la gare, Neufmont (Jura Bernois). 7249

Appareils photographiques

pour Amateurs.

Grand choix chez

SCHNELL

Place St-François

Lausanne.

Demandez le catalogue N° 1 gratuit.

7335

Servante

pour aider au ménage, si possible, faire la cuisine, est demandée pour janvier 1919.

Certificats à disposition.

Adresser les offres sous

A. 6361 Lz à Publicis S.

A. Lucerne. 7337

Demoliseuse

demande place dans atelier de couture comme ouvrière ou dans magasin, entrée janvier 1919, ob

époque à convenir. Bons

certificats à disposition.

S'adresser sous P 7327 à Pub-

licitis S. A., Fribourg.

Montres-Bracelets INNOVATION

Vente directe du fabricant au consommateur

Fr. 54 au complet

à termes

Modèle N° 5301 déposé.

Montre de poche, lumineux, fr. 5.—

Pour Aliguette Cadran

lumineux, de grande qualité.

Autres marques et modèles demandés.

Indiquer le nom du journal.

Montre à pétrole et à huile

Foto à saumon et à graisse

Foto à glucose et à melasse

Foto d'extraits et couleurs

Foto à carbol et goudron

ainsi que toutes les sortes de

Crédit — 8 jours à l'heure.

Reloj de precision.

Plus de 25,000 chronomètres à innovation.

Montre à chronomètre à secousse

Montre à mouvement à ressort.

Montre à quartz.

Montre à quartz.